



Saisie de parts sociales en vue du règlement d'une dette

Par **marina**, le **28/02/2011** à **16:08**

Bonjour,

PEUT ON FAIRE SAISIR PAR UN HUISSIER LES PARTS SOCIALES D UNE EURL DANS LE CADRE DU REGLEMENT D UNE DETTE DONT LE MONTANT A ETE CONFIRME PAR JUGEMENT EN APPEL ET SI OUI QUEL RECOURS A LA PERSONNE SAISIE? PEUT ELLE PAYER LA DETTE OU BIEN LA SAISIE EST ELLE IRREVOCABLE MERCI

Par **amajuris**, le **28/02/2011** à **17:02**

bjr,

selon ce que vous écrivez, il y a un jugement (titre exécutoire) permettant au créancier de faire appel à un huissier pour exécuter le jugement.

vous pouvez stopper la saisie éventuelle en payant le montant de la dette y compris les frais de recouvrement et les les intérêts éventuels.

en principe tous les renseignements utiles au débiteur doit figurer sur le document remis par l'huissier au débiteur.

cdt